

INFORMATIONS GÉNÉRALES

RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE À L'INTENTION DES PARENTS



Sécurité des élèves

La sécurité des élèves est importante pour nous. Afin d'offrir un environnement sécuritaire, nous vous demandons de ne pas circuler dans l'école sans autorisation, dans le but de contrôler les allées et venues des adultes à l'école. Veuillez-vous présenter au secrétariat si vous souhaitez communiquer avec votre enfant.

À l'école, votre enfant doit parler le français, en classe comme dans la cour d'école, sauf durant le cours d'anglais.

Code Vestimentaire

Mon habillement est **respectueux des autres et de moi-même** en tout temps. L'école s'attend que les élèves portent des vêtements propres, adaptés à la situation et sans messages ou dessins violents.

Saines habitudes de vie

Nous vous encourageons à adopter de saines habitudes de vie avec vos enfants, par exemple en vous assurant que votre enfant dorme entre 9 et 11 heures par nuit, en jouant aux jeux vidéo moins d'une heure par jour et en assurant une hygiène corporelle adéquate.

Vêtements selon la saison et la température

Les enfants doivent être habillés en fonction de la température et de la saison. En hiver, les élèves doivent porter : des bottes, un manteau, un pantalon de neige, une tuque, un foulard ou un cache-cou et des mitaines ou des gants.

Médicaments

Le personnel de l'école ne peut donner un médicament à votre enfant sans votre autorisation et sans prescription lorsque celui-ci est malade. Vous devez communiquer avec le secrétariat pour remplir un formulaire d'autorisation.

Jouets et appareils électroniques

L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Tous les jouets de la maison : ballons, balles, jeux et jouets, cartes etc. sont interdits à l'école. Nous fournissons aux élèves tout le matériel requis pour les temps de jeux prévus à l'horaire. En tout temps : les appareils numériques personnel (ex. : tablette, ordinateur, iPod, montre intelligente, appareil-photo, écouteurs *airpods*, console de jeux) sont interdits à l'école pour les élèves. Il est interdit aux élèves d'utiliser un téléphone cellulaire à l'école. Si un enfant ignore cette directive, l'appareil lui sera retiré et les parents seront convoqués afin de récupérer l'appareil. Enfin, dans le but de respecter la vie privée de chacun, tout objet pouvant prendre des photographies est interdit à l'école et lors des sorties éducatives. Si des exceptions se produisent, vous serez informés par l'enseignant ou la direction.

Boîte à lunch

Il est important que votre enfant arrive le matin avec sa boîte à lunch et sa collation santé. Nous n'acceptons pas des repas de restauration rapide à l'école, par exemple : hamburger, frites, hot-dog et autres aliments gras et peu nutritifs. De plus, pour la salubrité des aliments, il est important de séparer les aliments chauds des aliments froids et d'avoir une glace réfrigérante dans la boîte à lunch de votre enfant pour assurer la conservation adéquate des aliments tout au long de la journée.

Nous vous encourageons également à mettre dans la boîte à lunch de votre enfant des ustensiles réutilisables.

Anniversaire des élèves

Nous n'acceptons pas de gâteau lors de l'anniversaire de votre enfant en raison de l'organisation des activités d'apprentissage de la classe et des allergies des enfants.

Cours d'éducation physique

Les enfants doivent apporter des vêtements de rechange pour le cours d'éducation physique : short ou pantalon et chandail à manches courtes.

Cours d'arts plastiques

Nous vous demandons de fournir à votre enfant un tablier ou une vieille chemise afin de ne pas salir ses vêtements lors d'activités d'arts plastiques.

Vous voulez une rencontre avec un membre du personnel

Il est nécessaire de prendre rendez-vous si vous désirez rencontrer un enseignant, un membre du personnel ou la direction. Vous devez communiquer avec le secrétariat de 8 h 00 à 12 h 15 ou de 13 h 15 à 16 h 00. Vous pouvez aussi laisser un message dans l'agenda de votre enfant.

L'horaire de l'école est de 8 h 00 à 16 h 00. Si vous souhaitez prendre un rendez-vous, il est préférable de le planifier dans ces heures. **Veillez noter que le secrétariat est fermé de 12 h 15 à 13 h 15.**

L'assiduité et la ponctualité sont importantes pour nous

Il est très important que tous les élèves arrivent à l'heure et fréquentent l'école de façon assidue. Il s'agit de deux éléments importants qui contribuent à la réussite de votre enfant. Voir l'horaire de l'école.

Votre enfant doit s'absenter

Pour toute absence de votre enfant, vous devez téléphoner au secrétariat de l'école au 596-7330 et composer le poste 6297 ou l'indiquer sur le portail *Mozaik* afin de nous aviser du motif de l'absence.

Votre enfant doit s'absenter pour un rendez-vous :

Autant que possible, il serait préférable de prendre les rendez-vous en dehors des heures de classe.

Votre enfant doit quitter l'école avant la fin des heures de classe :

Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des classes, **vous devez nous en informer par écrit ou par téléphone.**

En cas d'urgence ou d'évacuation :

En cas d'urgence, un numéro de téléphone **autre que le vôtre est obligatoire. Il est important de communiquer ce numéro à l'école.**

En cas d'accident à l'école ou de maladie :

En cas d'accident, l'école donne les premiers soins et informe aussitôt les parents. Si votre enfant doit quitter l'école en raison d'un accident ou de maladie, l'école communiquera toujours avec vous.

En cas de tempête :

Dans le cas d'intempéries majeures, tempête de neige ou de verglas par exemple, vous devez consulter le site du CSSDM dès 5 h 30 le matin. Vous aurez de l'information concernant l'ouverture ou la fermeture des écoles. Assurez-vous d'avoir un plan B pour la sécurité de votre enfant.

Départ de l'école :

Si votre enfant quitte l'école en cours d'année scolaire, que ce soit :

- Pour une période déterminée dans le cas d'une maladie ou d'une hospitalisation, informer l'école de la date de départ et de retour en mentionnant le motif de l'absence.
- Pour une absence en raison d'un voyage, vous devez remplir un formulaire que nous vous fournirons au secrétariat de l'école, vous devez également nous transmettre une copie du billet d'avion et rencontrer la direction de l'école afin de bien comprendre les impacts de l'absence sur la réussite de l'année scolaire de votre enfant. Selon les règles en vigueur, il se peut que l'inscription de votre enfant soit annulée.
- Pour un départ définitif de l'école, veuillez le signaler au secrétariat ainsi qu'à l'enseignant en mentionnant votre date de départ.

Stationnement :

Le stationnement est réservé aux membres du personnel seulement. Utilisez le débarcadère pour vous stationner. C'est une question de sécurité.



LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

>> DANS LES ZONES SCOLAIRES, LES AMENDES POUR VITESSE SONT DOUBLÉES

	OBLIGATION d'installer et d'utiliser un ensemble de retenue ou un siège d'appoint tout enfant dont la taille est inférieure à 145 cm ou qui est âgé de moins de neuf ans.	80 \$ + 3 POINTS
	INTERDICTION de dépasser ou de croiser un autobus lorsque les feux rouges intermittents sont allumés	200 \$ + 9 POINTS
	CYCLISTE	80 \$
	VIRAGE en U interdit	100 \$
	FRANCHIR une ligne de démarcation continue (par exemple en effectuant un virage en U)	200 \$ + 3 POINTS
	INTERDICTION de stationner son véhicule	30 \$
	INTERDICTION d'immobiliser son véhicule (même pour laisser descendre votre enfant)	100 \$
	INTERDICTION d'immobiliser son véhicule de façon à gêner la circulation	60 \$
	OBLIGATION de céder le passage à un piéton ayant manifesté son intention de s'engager sur la traverse	100 \$

Le coût minimal des amendes est indiqué à titre informatif et exclu les différents frais.

Montréal

LA SÉCURITÉ
de vos enfants...
début
avec VOUS!

de Montréal
Québec